



COMMUNE DE LA VERRERIE

**Assemblée communale ordinaire du mardi 21 avril 2026 à 20h00
à la salle du Restaurant de la Croix-Fédérale, à Le Crêt**

Présidence : Marc Fahrni, syndic
Rédactrice : Yasmina Savary, secrétaire communale

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **1008**
Nombre de citoyennes et citoyens présents : 36
Majorité : 15 sans le conseil
: 19 avec le conseil

1. Salutations

Marc Fahrni, président de l'Assemblée, salue cordialement Messieurs les Députés, Madame la Présidente de paroisse, les membres du Conseil communal, les membres des commissions, ainsi que les citoyennes et citoyens de la commune de La Verrerie. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous à cette assemblée communale, consacrée notamment aux comptes 2025.

Il excuse l'absence de **Mireille Pauchard** et de **Thomas Favre**.

Nomination des scrutateurs : **Maryline Werro, Benoît Genoud, Yan Cardinaux.**

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il précise que tel est le cas pour la présente Assemblée et que l'enregistrement sera supprimé après l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

Le mode de convocation de l'Assemblée est ensuite rappelé : publication dans la Feuille officielle n° 13 du 27 mars 2026, mise en ligne sur le site internet de la commune, affichage aux piliers publics ainsi que distribution par tout-ménage.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation ni l'ordre du jour, ceux-ci sont considérés comme acceptés.

Marc Fahrni informe l'assemblée de l'état des affaires en cours aux niveaux communal et du district.

Affaires communales

Centre du village

L'autorisation de reprendre et de poursuivre les travaux sur le chantier de la propriété Ropraz a été accordée.

Arrêt de bus et place de parc

Des problèmes techniques liés aux pentes ont été constatés. En lien avec ces éléments, certaines factures, notamment celles liées à Geosud, ne sont pas encore réglées. L'investissement n'est à ce jour

pas finalisé. Toutefois, une collaboration constructive existe entre JPF, Geosud et la Commune afin de parvenir à une solution.

Parcelle en face de l'école / place de fête

Les travaux de décharge sur la parcelle située en face de l'école ont débuté. Celle-ci est utilisée à titre provisoire en vue de l'aménagement d'une future place de fête. L'échange de terrain entre l'hoirie Favre et le parchet communal n'a pas encore été signé. La Commune a toutefois reçu un préavis positif de l'Autorité foncière. Il est rappelé que la Commune n'est en principe pas autorisée à acquérir des terres agricoles ; dans le cas présent, il s'agit d'un échange de terrains.

Gare de La Verrerie et déchetterie

Une transaction est en cours avec la commune de Semsales en lien avec les travaux de la gare et la déchetterie.

Informations intercommunales et régionales

ASSCOV

D'importants investissements sont en cours au sein de l'ASSCOV, notamment en lien avec le projet du bâtiment Béta. Ceux-ci concernent en particulier les infrastructures sportives, telles que la salle de sport et la piscine, répondant à des besoins identifiés au niveau régional.

RSSV

Après plusieurs années de travaux, le nouveau pôle du RSSV a été réalisé dans le bâtiment de l'ancien hôpital de Châtel-St-Denis, entièrement transformé et rénové. Ce site regroupe désormais les activités administratives, des prestations de santé ainsi que des services sociaux régionaux, notamment les curatelles et les services sociaux de la Veveyse. L'infrastructure est pleinement opérationnelle et répond aux besoins actuels de la population. Par ailleurs, le rapport « *La Veveyse prend soin de vous* » a été publié. Les priorités du réseau portent sur le développement des établissements médico-sociaux, l'adaptation des capacités d'accueil ainsi que le renforcement des mesures favorisant le maintien à domicile.

ACV

Après plusieurs années de fonctionnement, un bilan de l'ACV a été réalisé, mettant en évidence la nécessité d'adapter son organisation, notamment au niveau des commissions, afin d'en améliorer l'efficacité. La question de la gouvernance régionale demeure centrale. Ainsi, une étude a été lancée en vue d'un projet de fusion entre les 9 communes du district. Plusieurs groupes de travail ont été constitués afin d'analyser les différents secteurs et d'établir les bases nécessaires à la réflexion. Les résultats de cette étude seront présentés ultérieurement. **Marc Fahrni** relève que la poursuite de ce projet nécessitera une information claire et transparente à la population.

Tractanda

1. Salutations

2. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 9 décembre 2025, approbation

3. Comptes 2025

- 3.1. Comptes de fonctionnement
- 3.2. Comptes des investissements
- 3.3. Rapport de l'organe de révision
- 3.4. Rapport de la Commission financière - approbation

4. Révision des statuts de l'ASSCOV – approbation

5. Divers

2. Procès-verbal de l'assemblée des budgets du 9 décembre 2025, approbation

Le procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2025 ne suscite ni remarque ni question. Il est soumis à l'approbation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Des remerciements d'usages sont adressés à la rédactrice.

Le Président donne la parole à **Thierry Vial** pour la présentation des comptes 2025.

3. Comptes 2025

Thierry Vial présente et commente les comptes 2025, en apportant les explications nécessaires pour les postes présentant des variations significatives par rapport au budget. Les comptes 2025, tels que présentés à l'Assemblée, font partie intégrante de ce procès-verbal.

Questions et remarques

Nuage Bleu

Benoît Genoud soulève une question concernant l'école maternelle Le Nuage Bleu, en lien avec l'augmentation des dépenses.

Thierry Vial précise que la participation financière des parents, calculée en fonction de leurs revenus, est en diminution. Il relève également une hausse des coûts du matériel.

Aide sociale

Marc Pauchard s'interroge sur les montants perçus par la Commune au titre de l'aide sociale et sur leur maintien dans le cadre de la fusion des services sociaux.

Thierry Vial explique que l'aide sociale sera désormais gérée au niveau du district et ne figurera plus en détail dans les comptes communaux. La contribution communale sera calculée selon la clé de répartition de la Veveyse. Il est précisé que, pour les situations d'aide sociale suivies antérieurement, les remboursements éventuels continuent de revenir à la commune ayant assuré la prise en charge. Le prochain budget des services sociaux sera établi par le réseau.

3.1. Comptes de fonctionnement

Le résultat opérationnel présente un excédent de revenu de 46'252.85 francs contre un excédent de charges de 367'330.85 francs sur le budget 2025.

3.2. Comptes des investissements

Thierry Vial présente les comptes des investissements et apporte les explications nécessaires. Les documents relatifs aux investissements sont annexés au présent procès-verbal, dont ils font partie intégrante.

Le compte des investissements boucle avec un excédent de charges de 828'131.30 francs, alors que le budget prévoyait des charges de 2'555'501.60 francs.

Eclairage public

Thierry Vial relève que les dépenses liées aux lampadaires ont diminué. Il précise que cette évolution est notamment due aux mesures mises en œuvre par Philippe Schneider.

Parking des Tourbières

Pascal Grandjean indique que le projet d'aménagement du parking du sentier a été abandonné à la suite d'une opposition lors de la mise à l'enquête publique. Le coût de la mise en conformité s'élevant à 150'000 francs, au lieu des 50'000 francs budgétisés.

Bâtiments du patrimoine financier

L'organe de révision n'a pas approuvé la méthode d'évaluation retenue, celle-ci reposant sur le travail de **Jean-Bernard Jaquet**, membre du Conseil communal. Bien que ce dernier exerce cette activité depuis de nombreuses années en qualité de taxateur de bâtiments, cette situation soulève une question d'indépendance quant aux expertises réalisées. Il a dès lors été décidé de mandater une experte externe afin de procéder à une nouvelle évaluation, pour un montant de 8'000.-- francs.

Bilan

Thierry Vial relève que le bilan est annexé à ce procès-verbal et en fait partie intégrante. Il ne fait pas de commentaire.

Il n'y a pas de question ou remarque de la part des citoyennes et citoyens.

Liste des dépassements

Thierry Vial présente la liste des dépassements, établie conformément aux exigences en vigueur. Cette liste figure dans le rapport de gestion, lequel est annexé au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Tableau des flux de trésorerie

Il présente également le tableau des flux de trésorerie, tel que figurant dans le rapport de gestion.

Statistiques 2004-2025

Thierry Vial présente et commente des statistiques de 2004 à 2025 sur l'évolution du fonctionnement et des coûts.

Planification financière

Finalement, **Thierry Vial** présente la planification financière, jointe au présent procès-verbal.

Le Président remercie **Thierry Vial** pour sa présentation des comptes 2025.

La parole est donnée à **Marc Pauchard**, président de la commission financière,

3.3. Rapport de l'organe de révision

Marc Pauchard donne lecture du rapport de l'organe de révision relatif à l'audit des comptes annuels de la commune, établi par la société BDO SA de Fribourg.

Ce rapport, annexé au présent procès-verbal, en fait partie intégrante.

Sur la base de ses travaux, l'organe de révision recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

3.4. Rapport de la Commission financière

Marc Pauchard donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport annexé au présent procès-verbal, en fait partie intégrante. **La commission financière émet un préavis favorable pour les comptes 2025.**

Marc Pauchard profite de l'occasion pour féliciter les conseillers communaux pour leur rapport de gestion.

APPROBATION

Le Président soumet au vote par main levée l'approbation des points suivants :

- **La liste des dépassements**
La liste des dépassements est acceptée à l'unanimité.

- **Les comptes de fonctionnement**
Les comptes de résultat sont acceptés à l'unanimité.

- **Les comptes d'investissements**
Les comptes des investissements sont acceptés à l'unanimité.

Le Président de l'Assemblée adresse ses remerciements à **Thierry Vial**, à l'administratrice des finances Madame **Sophie Currat**, ainsi qu'aux membres de la Commission financière pour le travail effectué.

La parole est donnée à **Yannick Kilchenmann** pour la présentation de la révision des statuts de l'ASSCOV et l'augmentation de la limite d'endettement.

6. Révision des statuts de l'ASSCOV – approbation

Yannick Kilchenmann, membre du comité directeur, informe l'Assemblée des modifications proposées des statuts de l'ASSCOV ainsi que de l'augmentation de la limite d'endettement.

Afin d'éviter une reprise exhaustive des éléments, il est renvoyé au document détaillé annexé au présent procès-verbal, lequel fait partie intégrante de celui-ci.

Rapport de la Commission financière

Marc Pauchard donne lecture du rapport de la commission financière. Ce rapport annexé au présent procès-verbal, en fait partie intégrante. **La commission financière émet un préavis favorable pour la révision des statuts de l'ASSCOV.**

APPROBATION

Le Président soumet au vote par main levée l'approbation de la révision des statuts de l'ASSCOV et de la limite d'endettement.

La révision des statuts et la limite d'endettement de l'ASSCOV sont acceptées à l'unanimité.

7. Divers

Annexe au règlement des cimetières

Marc Fahrni indique que, lors de l'Assemblée communale du 12 décembre 2025, un citoyen a proposé, à la suite de l'acceptation du règlement des cimetières, d'y apporter un complément. Le Conseil communal a dès lors établi une annexe audit règlement, précisant les modalités de tarification des frais d'inhumation pour les personnes anciennement domiciliées dans la Commune, avec l'introduction d'un tarif préférentiel dégressif. Cette annexe est jointe au présent procès-verbal. Cet avenant est mis en discussion.

Marc Pauchard précise être à l'origine de la proposition et remercie le Conseil communal d'en avoir tenu compte.

Mise à l'enquête publique de la délimitation des limites forestières par le SFN

Pascal Grandjean explique que la mise à l'enquête publique de la délimitation des limites forestières statiques sur l'ensemble du territoire communal débutera avec la publication dans la Feuille officielle du 8 mai 2026. Les documents seront consultables uniquement en ligne durant toute la durée de l'enquête. Les propriétaires concernés ne seront pas contactés personnellement. Une séance d'information aura lieu le mercredi 27 mai 2026, de 15h00 à 17h00, à l'administration communale de Progens. Les propriétaires forestiers et fonciers concernés pourront y poser leurs questions concernant les limites forestières statiques mises à l'enquête.

TPF – travaux

Pascal Grandjean informe les citoyens des travaux prévus sur la ligne ferroviaire entre La Verrerie et Vaulruz. En raison de l'interruption ferroviaire, plusieurs passages à niveau seront fermés durant cette période. Des travaux importants seront également réalisés, notamment la fermeture de la route de la Sionge. Une déviation sera mise en place pour les cyclistes, ceux-ci étant redirigés par le Montborget, puis par le Champ d'Église.

TPF – gare LHand La Verrerie

Sarah Luisier explique que le projet vise à améliorer la sécurité, notamment par l'aménagement d'un passage piéton, la création de 2 arrêts de bus conformes à la législation cantonale en matière de mobilité, ainsi qu'une meilleure interface entre les déplacements des piétons, des cyclistes et des motos. Ce projet constitue une nette amélioration par rapport à la situation actuelle. Elle précise également que les TPF prévoient des travaux d'une durée d'environ 18 mois, comprenant notamment l'élargissement de la route du Pra Linlia, en lien avec le bâtiment et la parcelle de la déchetterie. Un projet relatif à la gestion de la déchetterie est mené en collaboration avec la commune de Semsales et doit encore être finalisé.

Catherine Mesot précise que le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale.

Questions :

Places de parc P+R

Marc Pauchard interroge le Conseil communal au sujet des places de parc P+R et du temps d'attente devant les barrières.

Sarah Luisier répond que la mise en place des places de parc P+R n'est pas encore définie à ce stade. Elle précise toutefois que les TPF garantissent une réduction du temps d'attente, sans qu'il soit possible de fournir davantage de précisions à ce jour.

Marc Fahrni souligne que le Conseil communal avait anticipé ce dossier depuis plusieurs années. Bien que la gare de La Verrerie soit située sur le territoire de Semsales, les améliorations profiteront principalement à la population de La Verrerie.

Impôts communaux

Le Président rappelle que la facturation des impôts communaux est désormais reprise par la Commune et assurée par l'administratrice des finances.

Parcs et sentier didactiques

Marc Fahrni explique qu'il est actuellement difficile de parvenir à un accord. Le montant de l'investissement initialement prévu pour l'agrandissement du parking — projet qui ne sera finalement pas réalisé — est toutefois maintenu afin de permettre la correction des pentes, de manière à maîtriser les écoulements d'eau provenant de la forêt et à éviter toute incidence sur la route voisine. Une séance de conciliation est prévue prochainement.

Questions et remarques :

Projet « 4 saisons » – Master plan

Benoît Genoud s'interroge sur l'évolution de ce projet.

Marc Fahrni indique que le master plan arrive en fin de phase d'étude et a été déposé à titre préalable. Il est précisé que tous les éléments ne sont pas encore définitivement établis, notamment le business plan, dont les chiffres restent difficiles à préciser à ce stade en raison des nombreuses études encore en cours. Un projet initial prévoyait une durée de 15 à 16 mois, financée en partie par le Canton, complétée par des contributions de Destination Veveyse et des communes de la Veveyse. Il est rappelé que, pour bénéficier des aides cantonales, le projet doit générer des retombées touristiques mesurables. Le projet prévoit notamment une remontée mécanique de faible portée, relativement coûteuse au regard de sa longueur, avec différentes variantes étudiées, notamment jusqu'au secteur de Borbuintze et du Pralet. Il est rappelé qu'un mécanisme de garantie de déficit, limité dans le temps, est prévu, avec pour objectif qu'à un horizon de trois ans, les comptes puissent s'équilibrer sans recours à cette garantie. Des investissements plus modestes, tels que des pistes de luge, sont également envisagés, ceux-ci correspondant davantage à une clientèle familiale, qui constitue le public principal du secteur des Paccots. Enfin, il précise que tous les projets envisagés doivent impérativement être intégrés au master plan. Les montants annoncés reflètent une vision globale à long terme, au-delà de 2030, sans que cela n'implique la réalisation de l'ensemble des mesures.

Benoît Genoud rappelle la nécessité d'une prudence particulière quant à l'impact du projet sur les finances communales.

Radars pédagogiques

Benoît Terradillos s'enquiert de l'existence de retours ou d'études concernant les radars pédagogiques.

Pascal Grandjean répond qu'aucune donnée exploitable n'est disponible avec les dispositifs utilisés par la Commune et précise que seuls les radars du TCS permettent de réaliser des analyses sur la base de relevés.

Mensurations officielles sur les parcelles privées

Benoît Terradillos s'interroge sur les mensurations officielles réalisées sur des parcelles privées et souhaite savoir si ces démarches peuvent entraîner des frais à la charge des citoyens. Il est précisé que les relevés sont facturés à la Commune uniquement lorsqu'ils mettent en évidence des éléments à régulariser. En l'absence d'anomalies constatées, aucune facturation n'est établie. Tout élément non inscrit au Registre foncier (RF) doit être signalé à la Commune. Une mise en conformité est alors exigée ; à défaut, des mesures contraignantes, pouvant aller jusqu'à une amende ou un démontage, peuvent être ordonnées.

Marc Pauchard relève pour sa part que 2 bâtiments, bien qu'ayant fait l'objet de mises à l'enquête et de permis de construire, n'ont jamais été inscrits au Registre foncier. Il s'interroge dès lors sur les lacunes constatées et sur la manière dont ces situations auraient dû être régularisées.

Balade d'Alexis Monney

Marc Pauchard informe l'Assemblée d'un événement organisé par Tourisme en Veveyse. À l'occasion de la balade d'Alexis Monney, prévue le 1er août, le parcours traversera l'ensemble des districts. Le départ est fixé à 9h00, depuis la Fête des jeunes à Bouloz.

Remerciements du Syndic

Le Syndic adresse, avec émotion, ses remerciements à l'Assemblée communale à l'occasion de la 36^e et dernière séance qu'il préside. Il relève la qualité des échanges et souligne combien il est appréciable de pouvoir compter sur une Assemblée respectueuse et constructive. Il précise qu'aucun climat de tension n'a été observé durant ses mandats, y voyant le reflet du travail sérieux et engagé du Conseil communal. Il évoque notamment l'importance des investissements réalisés, en particulier en faveur de l'école et de la salle de gymnastique, pour un montant avoisinant 8'000'000 francs. Il remercie chaleureusement l'Assemblée pour la confiance qui lui a été accordée.

Le Syndic remercie l'ensemble des commissions communales pour leur précieuse collaboration et souligne le rôle essentiel, notamment, de la Commission financière, avant d'adresser ses remerciements à toutes les commissions pour leur engagement.

Il remercie également les trois collaboratrices de l'administration communale pour la qualité de leur travail, leur engagement dans la réorganisation des tâches, la gestion rigoureuse des finances et leur disponibilité constante au service de la population.

Le Syndic remercie ensuite ses collègues du Conseil communal, rappelant qu'autour d'une même table, on œuvre avant tout au service d'un objectif commun. Il se dit reconnaissant d'avoir pu collaborer, tout au long de son mandat, avec des équipes constructives et engagées.

Il adresse enfin un remerciement particulier à **Thierry Vial**, qui quitte prochainement ses fonctions. Arrivé en 2011, ce dernier a assumé la responsabilité des finances communales et a contribué à une évolution notable de la présentation et de la gestion des comptes. Le Syndic évoque les défis importants rencontrés à ses débuts et souligne son rôle précieux ainsi que son esprit de collégialité au sein du Conseil.

En conclusion, le Syndic informe qu'une Assemblée constitutive aura lieu prochainement. Il adresse ses félicitations à **Moyna Papaux** et **Yan Cardinaux**, à qui il souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans leur engagement futur au service de la Commune.

Pascal Grandjean, vice-syndic, adresse ses remerciements au Syndic pour son engagement constant et la qualité de son travail au service de la Commune et du tissu associatif. Il précise que l'Assemblée constitutive, prévue fin mai ou début juin, sera l'occasion de marquer et de célébrer les 30 ans d'engagement de **Marc** ainsi que les 15 ans d'engagement de **Thierry**. En signe de reconnaissance, il propose de saluer leur parcours par des applaudissements nourris.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président clôt la séance.

La séance est levée à 22h00.

Approuvé le :16.06.2026.....

La secrétaire

Yasmina Savary



Le syndic

Marc Fahrni